



CONVENTION 2022-2024

Entre les soussignés :

- L'UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE (U.N.S.S), fédération sportive scolaire, située 13 rue Saint Lazare 75009 PARIS, représentée par Monsieur Olivier GIRAULT, son directeur

D'une part, et

- LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BADMINTON (FFBaD), située 9/11 avenue Michelet - 93583 – ST OUEN, représentée par Monsieur Yohan PENEL, son président

d'autre part,



ACCESSIBILITÉ INNOVATION RESPONSABILITÉ

PRÉAMBULE

Le Plan National de Développement du Sport Scolaire 2020-2024 constitue la feuille de route stratégique du développement de l'UNSS. Elle s'inscrit en continuité du plan 2016-2020 et doit permettre de poursuivre la progression à l'horizon 2030. Les objectifs tels qu'ils sont déclinés doivent permettre de maintenir et développer sur l'ensemble du territoire une offre sportive et artistique différenciée, adaptée aux différents publics et à leurs attentes.

En cela, les conventions qui lient l'UNSS aux fédérations sportives sont prépondérantes afin de favoriser l'accès des licenciés UNSS au monde fédéral, comme sportifs mais aussi par la prise de responsabilité au sein des clubs (juge/arbitre, coach, organisateur, reporter...). Les deux valeurs fondatrices de l'UNSS que sont le PARTAGE et la RÉUSSITE témoignent de cette nécessité.

Les quatre AXES de développement, **ACCESSIBILITÉ – INNOVATION – RESPONSABILITÉ – ÉDUCATION**, permettent de cibler les termes de la convention :



Pour un sport scolaire ambitieux, démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde.



Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité.



Pour un sport scolaire éthique, solidaire, démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs.



Pour un sport scolaire opérateur de l'Éducation nationale, qui peut inscrire le sport scolaire comme un outil au service de la mise en œuvre des priorités ministérielles et peut être décliné à loisir pour montrer la force de son action (enseignement, EPS, échanges, espaces, équité, égalité, équilibre, éco responsabilité...).

Le projet fédéral 2021 « L'humain au cœur de la performance sportive et sociale du badminton » constitue la feuille de route stratégique du développement de la Fédération Française de Badminton. Il s'inscrit dans une nouvelle dynamique visant, à l'horizon 2024 puis 2028, à mettre au même niveau de considération le volet sportif et social.

Ses objectifs, portés les entités nationales et territoriales, doivent permettre le développement d'un badminton performant, épanouissant, responsable et résilient, à travers des projets innovants et impactants.

L'UNSS et la Fédération Française de Badminton décident d'une collaboration comme suit : les deux fédérations et leurs organes déconcentrés participent ensemble à la réalisation des objectifs stratégiques énoncées ci-dessus.

1. ACCESSIBILITÉ

« Pour un sport scolaire ambitieux, démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde »

1.1 LA PRATIQUE SPORTIVE

Pour l'UNSS

- Organiser des compétitions à finalités départementales ou académiques, permettant l'expression des spécificités locales.
- Organiser des compétitions à finalité nationale et des championnats de France UNSS, destinés au plus grand nombre à partir de phases qualificatives, avec des formules participatives, des contenus adaptés favorisant la notion d'équipe d'établissement, y compris pour les élèves relevant des sections sportives scolaires dans un format dit équipe d'excellence
- Organiser des événements ponctuels afin de faire découvrir et pratiquer le badminton au sein des Associations Sportives.

Les règles de compétition sont définies par le règlement fédéral UNSS et la « fiche sport ».

Pour la FFBaD

La Fédération Française de Badminton (FFBaD), agréée par le ministère des Sports et délégataire d'une mission de service public, a pour rôle de développer, contrôler et organiser la pratique du badminton sur le territoire français.

Dans le cadre de son Projet de Performance Sociale, la FFBaD met en œuvre des programmes et des actions en faveur de l'éducation et de la citoyenneté pour les jeunes dans le cadre scolaire, périscolaire et dans ses clubs affiliés.

En commun

La FFBaD, l'UNSS et leurs organes déconcentrés organiseront des manifestations promotionnelles destinées au plus grand nombre.

L'UNSS, la FFBaD et leurs organes déconcentrés partagent toutes informations relatives aux dates des compétitions, notamment dans les filières relatives aux catégories d'âge des licenciés de l'UNSS.

Les deux fédérations assurent la continuité éducative des élèves en favorisant la pratique du badminton tant dans le milieu scolaire qu'à l'extérieure.

1.2 LA TERRITORIALISATION

Visé à permettre :

- La pratique du badminton sur l'ensemble du territoire : établir des liens entre les directeurs départementaux et régionaux de l'UNSS et les représentants des ligues et comités notamment

pour le développement et la promotion du badminton sur les territoires, avec une attention particulière pour les zones rurales et les quartiers politique de la ville.

- Une attention particulière afin de développer des liens et des soutiens entre le sport scolaire et la pratique fédérale dans les territoires ultramarins.
- Le conventionnement local entre les associations sportives des établissements scolaires et les clubs sportifs en particulier.

1.3 MODALITÉS FAVORISANT LE RAPPROCHEMENT DES PRATIQUES FFBaD/UNSS

La FFBaD et l'UNSS s'engagent à proposer un certain nombre de dispositifs qui visent à mettre en place des passerelles entre la pratique UNSS et la pratique fédérale.

1.4 ÉCHANGES DE DONNÉES

L'UNSS et la FFBaD communiqueront annuellement sur leurs statistiques ou toutes autres données dans le but d'améliorer les services dans les territoires dans le respect du Règlement Général de Protection des données (RGPD).

Pour l'UNSS

- Les statistiques liées aux licenciés,
- Le recensement des Jeunes Officiels du niveau académique au national,
- La répartition des AS identifiées et pratiquant le badminton.

Pour la FFBaD

- Les statistiques des licenciés,
- La liste des clubs de badminton.

1.5 MIXITÉ, ÉGALITE D'ACCÈS A LA PRATIQUE ET PLAN DE FÉMINISATION

- Etablir des programmes et des formats de compétition permettant de développer la mixité et la participation des filles, en portant une attention particulière sur le développement du badminton dans les établissements scolaires du second degré notamment dans les lycées.

1.6 PARTICIPATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

La catégorie « sport partagé » est bien implantée dans les compétitions promotionnelles et qualificatives au sein des académies ainsi que dans les championnats de France collège. Il convient de favoriser l'accueil de tous les élèves en situation de handicap et d'apporter une attention particulière aux élèves de lycées.

1.7 RAYONNEMENT DU BADMINTON A L'INTERNATIONAL

Au plan international, l'UNSS organise et participe à :

- Des compétitions internationales scolaires prévues au calendrier de la Fédération Internationale du Sport Scolaire (ISF)
- Des rencontres bilatérales :
 - Dans le cadre des échanges inter-établissements et de conventionnements spécifiques (AEFE) :
 - Pour l'accompagnement éducatif des grands évènements sportifs internationaux sur le territoire français et dans le monde.

Les modalités, montants et calendrier sont précisés par voie d'avenant.

2. INNOVATION

« Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité »

2.1 PROPOSER DES PROGRAMMES D'ACTIVITÉS LIÉS AUX BESOINS ET ATTENTES DES ÉLÈVES.

La FFBaD proposera des formations et des outils aux animateurs d'A.S pour développer la pratique du plus grand nombre par l'intermédiaire de l'UNSS qui prendra l'attache des corps d'inspection.

- Dans le cadre de son projet de performance sociale, la FFBaD prévoit la construction d'outils adaptés aux différents publics et abordant des sujets tels que la santé, l'inclusion, la citoyenneté, la lutte contre les violences, la prévention contre le dopage.
- La FFBaD rendra accessible les formations sur l'encadrement des publics scolaires et sur les thématiques spécifiques citées précédemment.
- Les deux fédérations s'engagent à prendre attache auprès des personnes compétentes de la fédération partenaire pour s'accompagner mutuellement dans la construction des outils et la structuration des formations.

2.2 IMPULSER ET VALORISER DES PROJETS INNOVANTS

- Développer des nouvelles formes de pratique, utilisées en milieu fédéral, ou des formats de compétition utilisés à l'UNSS.
- La FFBaD s'engage pour une organisation plus responsable du badminton. Ses engagements seront partagés avec l'UNSS, qui pourra disposer des outils construits et partenariats engagés (filiales de recyclage par exemple).

2.3 RENFORCER LA COMMUNICATION

- La FFBaD et l'UNSS s'engagent à faire connaître leur collaboration à l'aide de supports et outils pertinents.
- La FFBaD veillera à inviter les licenciés UNSS aux événements nationaux ou internationaux qu'elle organise.
- L'UNSS et FFBaD définiront le cas échéant les conditions de présence ou de participation des partenaires selon les contrats conclus.
- La FFBaD et ses organes déconcentrés s'engagent à soutenir et promouvoir tout ou partie des organisations ou rencontres citées.
- Les deux fédérations s'engagent à un échange de données dans un but de développement de la pratique sportive et de l'optimisation d'actions et de projets communs. Dans ce cadre, un travail conséquent au niveau informatique a été réalisé, pour interroger mutuellement la base de données de l'UNSS et de la FFBaD dans le respect de la RGDP.

2.4 FAVORISER LES TEMPS D'ECHANGES ET DE PILOTAGE DES PROJETS

L'UNSS crée, à chaque niveau : national, régional, départemental, une commission dans laquelle siègent des membres désignés de l'UNSS et de la Fédération concernée. Ces commissions sont des organes de réflexion, de proposition, de déclinaison du plan national de développement du sport scolaire.

Les deux fédérations s'engagent à collaborer pour organiser un temps d'échanges avec référents territoriaux UNSS, à l'occasion d'un rassemblement annuel.

2.4.1 LA COMMISSION MIXTE NATIONALE :

Elle est composée de 7 membres :

- Le directeur de l'UNSS ou son représentant (e), directeur(trice) national(e) adjoint(e) en charge du dossier, préside(e) de la commission.
- 3 membres désignés par la Fédération Française de Badminton
- 3 membres désignés par l'UNSS

La commission peut inviter, à titre consultatif, toute personne dont la compétence est jugée utile. Elle se réunit autant de fois qu'il est nécessaire, au minimum une fois par an.

2.4.2 LES COMMISSIONS MIXTES RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Elles sont mises en place à l'initiative des organismes responsables des deux fédérations aux échelons correspondants.

Leur composition est la suivante :

- le directeur du service régional ou départemental de l'UNSS ou son représentant, préside la commission

- deux membres désignés par l'organe territorial correspondant
- deux membres désignés par l'UNSS.

Les commissions mixtes régionales ou départementales peuvent inviter toute personne à titre consultatif dont la compétence est jugée utile.

Leurs initiatives et leurs actions seront conduites en cohérence avec celles de la commission mixte nationale.

2.4.3 INVITATIONS AUX INSTANCES

La FFBaD pourra inviter le directeur de l'UNSS ou son représentant, directeur national adjoint en charge de l'activité, à son assemblée générale, à une séance du comité directeur, ainsi qu'à toute réunion jugée utile pour évoquer le sport scolaire.

2.4.4 INVITATIONS AUX ÉVÈNEMENTS

L'UNSS invitera le président de la FFBaD ou son représentant aux manifestations nationales ou internationales qu'elle organise dans la discipline concernée. Le président de la FFBaD invitera le directeur de l'UNSS aux manifestations nationales ou internationales qu'elle organise.

Les organes déconcentrés veillent à s'inviter mutuellement aux manifestations qu'ils organisent à leur niveau dans la discipline concernée.

3. RESPONSABILITÉ

« Pour un sport scolaire éthique, solidaire, démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs »

3.1 ACCÈS AUX RESPONSABILITÉS DES ÉLÈVES

3.1.1 FORMATION DES « JEUNES OFFICIELS »

L'UNSS assure la formation des Jeunes Officiels dans le cadre de son programme « vers une génération responsable ». La FFBaD pourra proposer des encadrants fédéraux, dont les membres de la commission mixte nationale (ou départementale et régionale) afin d'encadrer les stages.

3.1.2 DES JEUNES OFFICIELS SUR LES ÉVÈNEMENTS FÉDÉRAUX

La FFBaD encouragera la participation des Jeunes Officiels formés par l'UNSS à ses événements et rencontres organisés nationalement ou localement.

3.1.3 PASSERELLES DE L'UNSS VERS LA FÉDÉRATION POUR LES JEUNES JUGES/ARBITRES NATIONAUX

La FFBaD s'engage à mettre en place des équivalences à chaque niveau de certifications délivrées par l'UNSS.

L'UNSS s'engage à communiquer à la fédération française la liste des jeunes Juges/Arbitres certifiés académiques et nationaux.

La FFBaD communiquera à l'UNSS la liste des Jeunes Juges/Arbitres diplômés par équivalence.

3.1.4 FORMATION DES ENSEIGNANTS - ANIMATEURS D'AS

Le développement de la pratique du badminton passe par la formation des enseignants-animateurs d'AS et des élèves. Les formations enseignants/élèves, cautionnées par les chefs d'établissements, amènent à un réinvestissement immédiat et doivent être favorisées.

Un plan de formation des enseignants-animateurs d'AS sera construit en commun. Les modalités de mise en œuvre, les contenus, ainsi que les engagements en matière d'aide technique, pédagogique et financière, seront définis par voie d'avenant. Les séquences de formation seront conduites conjointement par des représentants des deux fédérations.

3.2 FAVORISER LES PRATIQUES ÉTHIQUES

La FFBaD s'engage à sensibiliser ses licenciés sur les objectifs suivants :

- Lutte contre les discriminations de tout ordre, les violences et les incivilités
- Prévention des conduites addictives et de dopage
- Dans le cadre de la protection des personnes et qui plus est des plus jeunes, les deux fédérations s'engagent chacune de leur côté à lutter contre les violences sexuelles et notamment à garantir la mise en œuvre de la démarche d'honorabilité pour les personnes qui les concernent et interviennent sur les actions liées à cette convention.

Les fédérations signataires s'engagent à faire connaître les sanctions prononcées à l'égard de leurs licenciés qu'elles jugent utiles de devoir être frappées d'extension.

3.3 PROMOUVOIR UNE PRATIQUE SPORTIVE VECTRICE DE SANTÉ ET BIEN ÊTRE

La FFBaD s'engage à sensibiliser ses licenciés sur les objectifs suivants :

- 1) Créer chez les élèves dès le plus jeune âge un habitus de pratique physique au bénéfice de la santé, lutte contre la sédentarité et le surpoids
- 2) Préserver d'une volonté de performance trop précoce
- 3) Respecter l'intégrité physique de l'élève, comme une meilleure gestion du stress ou le développement de la confiance en soi
- 4) Garantir la pratique en toute convivialité

Pour cela, les deux fédérations signataires collaboreront pour l'élaboration de programmes et d'outils adaptés à la pratique en milieu scolaire.

4. POUR UNE PRATIQUE EN CLUBS FÉDÉRÉS

Les fédérations signataires s'engagent à sensibiliser leurs licenciés à la pratique du badminton dans les associations sportives de l'UNSS et dans les clubs affiliés.

Elles mettront en avant les dispositifs existants facilitant le passage d'une pratique au sein des associations sportives de l'UNSS vers la pratique au sein des clubs affiliés à la FFBaD :

- En promouvant au sein des associations sportives pratiquant le badminton la mise en œuvre de la carte Passerelle en direction des clubs affiliés à la FFBaD.

La FFBaD s'engage à faire appliquer les dispositions de la présente convention par ses ligues régionales et comités départementaux. La présente convention, conclue pour une période de 2 ans, est renouvelable par tacite reconduction. Elle prend effet à la date de signature.

Les avenants seront révisés chaque année.

5. RÉSILIATION

La présente convention pourra être dénoncée tous les ans par l'une ou l'autre des parties, et en particulier en cas de non-respect des dispositions stipulées dans celle-ci.

Cette dénonciation se fera par lettre simple, avec un préavis de 3 mois.

La présente convention pourra être dénoncée tous les ans par l'une ou l'autre des parties, et en particulier en cas de non-respect des dispositions stipulées dans celle-ci.

Cette dénonciation se fera par lettre simple, avec un préavis de 3 mois.

Le 1^{er} mars 2022

LE PRESIDENT DE LA FFBaD

M. Yohan PENEL



LE DIRECTEUR DE L'UNSS

M. Olivier GIRAULT

